

Chancellerie communale

Le Conseil communal

Téléphone 032 886 43 00

Tél. direct 032 886 43 90

Télécopie 032 886 43 69

Courriel Chancellerie.VDT@ne.ch

**Aux membres du Conseil
général de Val-de-Travers**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Par la présente, nous avons l'avantage de vous convoquer à la prochaine séance ordinaire du Conseil général de Val-de-Travers, fixée au

lundi 4 mai 2009, à 20h00 à la salle des spectacles de Couvet

avec l'ordre du jour suivant:

1. Appel
2. Correspondance
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mars 2009
4. Règlement du Conseil d'établissement scolaire
5. Modification du Règlement général du 15 décembre 2008
6. Uniformisation des taxes en matière d'aménagement du territoire
7. Approbation des comptes 2008 des communes fusionnées et des syndicats intercommunaux internalisés au 1^{er} janvier 2009
8. Motions et propositions
 - a) Motion du Groupe POP "Adaptation de l'allocation logement maximale versée à une personne seule dépendante de l'action sociale et domiciliée à Val-de-Travers"
9. Communications du Conseil communal
10. Interpellations et questions

Dans l'attente de cette prochaine séance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, l'assurance de notre parfaite considération.

Val-de-Travers, le 22 avril 2009

CONSEIL COMMUNAL

Annexes: - Procès-verbal de la séance du 30 mars 2009
- Rapports et arrêtés relatifs aux points 4 à 7
- Comptes 2008 (à l'exception des membres de la CGF qui les ont déjà reçus)
- Motion relative au point 8a